

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti avec caractérisation des enrobés de voiries (amiante et/ou HAP)

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

ENSOA

Rue de la tour carrée

79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

Propriétaire

ESID BORDEAUX

223, rue de Bègles
33068 BORDEAUX

Demandeur

ESID BORDEAUX

223, rue de Bègles
33068 BORDEAUX

SYNTHESE DU RAPPORT :

Conclusion Amiante :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Conclusion HAP dans les enrobés le cas échéant :

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 12/06/2025

Date de visite : 19/05/2025

Nombre de pages : 71

Fait à : NIORT

Référence du dossier :

2505CCENABCI099092

Référence du rapport :

2505CCENA - BI12960000001633

Nombre de prélèvements : 10

Le présent rapport est établi par :

Isabelle SEGUINEAU

dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy
Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
(détail sur www.info-certif.fr)

sur la durée de validité du : 07/11/2023 au
06/11/2030

Certificat de compétence :

n° DTI / 0811-010

Contrat d'assurance :

AXA / n° 37503519275087 / échéance 31/12/2025

Révision	Date	Objet
Version initiale	12/06/2025	Rapport Bitume AMIANTE ET HAP

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE	3
II. CONCLUSIONS.....	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION.....	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE	8
3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF	9
4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	9
VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)	9
VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE	19
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	19
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	19
3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES	19
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	20
1. PRELEVEMENTS	21
2. COMPOSANTS	25
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS.....	26
ANNEXE 3 - PV ANALYSES.....	28
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS.....	69
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES.....	70
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE.....	71

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Néant

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Voies de circulation défini par l'USID. Cf. mail du 13/02/2025

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

Liste des enrobés contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante
Néant			

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils n'en contiennent pas .

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**, avec caractérisation des enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment (recherche d'amiante et/ou d'HAP).

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Une recherche de la teneur en HAP dans les enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment a pu être réalisé dans le cadre de cette mission (selon la demande contractuelle du donneur d'ordre), afin de déterminer la possibilité soit de les recycler à chaud ou à froid, soit de les déposer en centre de stockage de déchets adapté en fonction de leur teneur (cf chapitre VII).

Rappel réglementaire et normatif:

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Article R4412-97 du code du travail
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres
Date de construction : Non communiqué

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Aix (Cofrac : 1-1029)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
 > Aucun accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Occupé

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
PLAN D'ENSEMBLE SITE	REPÉRAGE PRELEVEMENTS

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant						

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Parties extérieures Voirie au droit stationnement piscine (bât0164)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P001	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Parties extérieures Voirie au droit accès piscine (bât0164)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P002	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Parties extérieures Voirie au droit accès gymnase (bât 0027) et piscine (bât 0164)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P003	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Parties extérieures Voirie au proximité parking bât 0185	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P004	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Parties extérieures Voirie proximité parking bât 0185 et accès Bois Busseau	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P005	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Parties extérieures Voirie donnant accès Bois Busseau	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P006	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Parties extérieures Voirie route donnant accès entrée principale Caserne Coiffé	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P007	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Parties extérieures Voirie donnant accès Caserne Coiffé	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P008	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Parties extérieures Voirie donnant accès entre entrée principale Caserne Coiffé et avant accès Nord bât 0021	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P009	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Parties extérieures Rampe d'accès site au Nord du bât 0021	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	liant bitume + granulats	P010	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

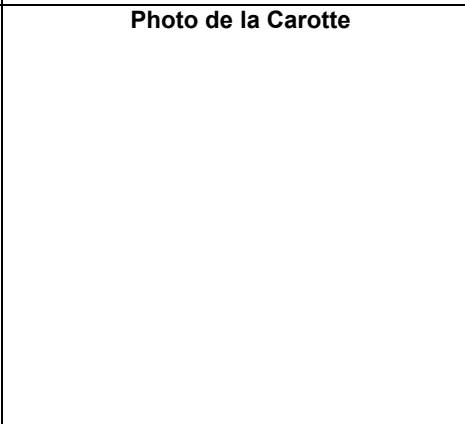
N° Composant**1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant				

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant**1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant				

VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)

Liste des carottes et couches affiliées :

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P001		
Localisation		
	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit stationnement piscine (bât 0164) Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 7 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte 
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P002
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au route accès piscine (bât 0164) Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 5,5 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P003
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au route accès gymnase (bât 0027) et piscine (bât 0164) Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 6 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P004
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit route proximité parking bât 0185 Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 6,5 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P005
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit route proximité parking bât 0185 at accès Bois Busseau Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	---

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 7 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P006
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit route donnant accès Bois Busseau Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 7 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P007
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit route donnant accès entrée principale Caserne Coiffé Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 6 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P008
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit route donnant accès entrée principale Caserne Coiffé Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	--

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 6 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 : 6
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P009
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit route donnant accès entrée principale Caserne Coiffé et avant Accès Nord (bât 0021) Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	---

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 6,5 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : P010
Localisation

	CP / Commune : 79400 ST MAIXENT L'ECOLE RD / Voie : Caserne Coiffé PR / Position :	Précision : Au droit route donnant accès entrée principale Caserne Coiffé et avant Accès Nord (bât 0021) Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
--	--	---

Caractéristique du carottage

	Date : 15/05/2025 Epaisseur totale : 8 cm	Epaisseur des couches : Couche 01 :
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 liant bitume + granulats	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans. Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

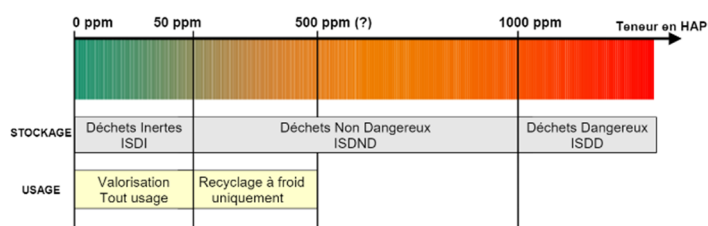
3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES

Le goudron et dérivés houillers présents dans les enrobés bitumineux de voiries peuvent contenir des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances classées CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique).

Le suivi des HAP est demandé par le Code du Travail dans le cadre du risque chimique et la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 modifiée relative aux déchets (Code de l'Environnement).

Les fortes teneurs en HAP limite la réutilisation des agrégats d'enrobés en recyclage à chaud dans des enrobés, et conditionne le type de centre de stockage de déchets (la valeur de référence pour le classement en déchet porte sur la somme des 16 HAP) :

- Teneur en HAP inférieure à 50 mg/kg : Recyclage à froid et à chaud possible.
- Teneur en HAP comprise entre 50 et 500 mg/kg : Recyclage à froid uniquement possible
- Teneur en HAP supérieure à 500 mg/kg : Recyclage interdit. Envoi des déchets dans un centre de stockage approprié.



Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés

Source : CEREMA – SYMEED – Rencontre technique du 26/02/2015

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1	Localisation	Composant de la construction	Description opérateur	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	ZPSO-001	Parties extérieures Voirie au droit stationnement piscine (bât0164)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	
P002	ZPSO-002	Parties extérieures Voirie au droit accès piscine (bât0164)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1	Localisation	Composant de la construction	Description opérateur	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P003	ZPSO-003	Parties extérieures Voirie au droit accès gymnase (bât 0027) et piscine (bât 0164)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	
P004	ZPSO-004	Parties extérieures Voirie proximité parking bât 0185	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	
P005	ZPSO-005	Parties extérieures Voirie proximité parking bât 0185 et accès Bois Busseau	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1	Localisation	Composant de la construction	Description opérateur	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P006	ZPSO-006	Parties extérieures Voirie donnant accès Bois Busseau	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	
P007	ZPSO-007	Parties extérieures Voirie route donnant accès entrée principale Caserne Coiffé	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	
P008	ZPSO-008	Parties extérieures Voirie donnant accès Caserne Coiffé	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1	Localisation	Composant de la construction	Description opérateur	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P009	ZPSO-009	Parties extérieures Voirie donnant accès entre entrée principale Caserne Coiffé et avant accès Nord bât 0021	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	
P010	ZPSO-010	Parties extérieures Rampe d'accès site au Nord du bât 0021	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	19/05/2025	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification
ZPSO-001	Voirie au droit stationnement piscine (bât0164)	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Voirie au droit accès piscine (bât0164)	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Voirie au droit accès gymnase (bât 0027) et piscine (bât 0164)	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Parties extérieures Voirie au proximité parking bât 0185	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Voirie proximité parking bât 0185 et accès Bois Busseau	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Voirie donnant accès Bois Busseau	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Voirie route donnant accès entrée principale Caserne Coiffé	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Voirie donnant accès Caserne Coiffé	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Voirie donnant accès entre entrée principale Caserne Coiffé et avant accès Nord bât 0021	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Rampe d'accès site au Nord du bât 0021	liant bitume + granulats	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

Planche de repérage technique

N° planche : 1/1

Nom du plan :

PLAN D'ENSEMBLE SITE - REPÉRAGE
PRELEVEMENTS

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Nantes
Métronomy Park Bât. 5 2 rue Jacques Brel
CS 10389
44819 SAINT-HERBLAIN CEDEX

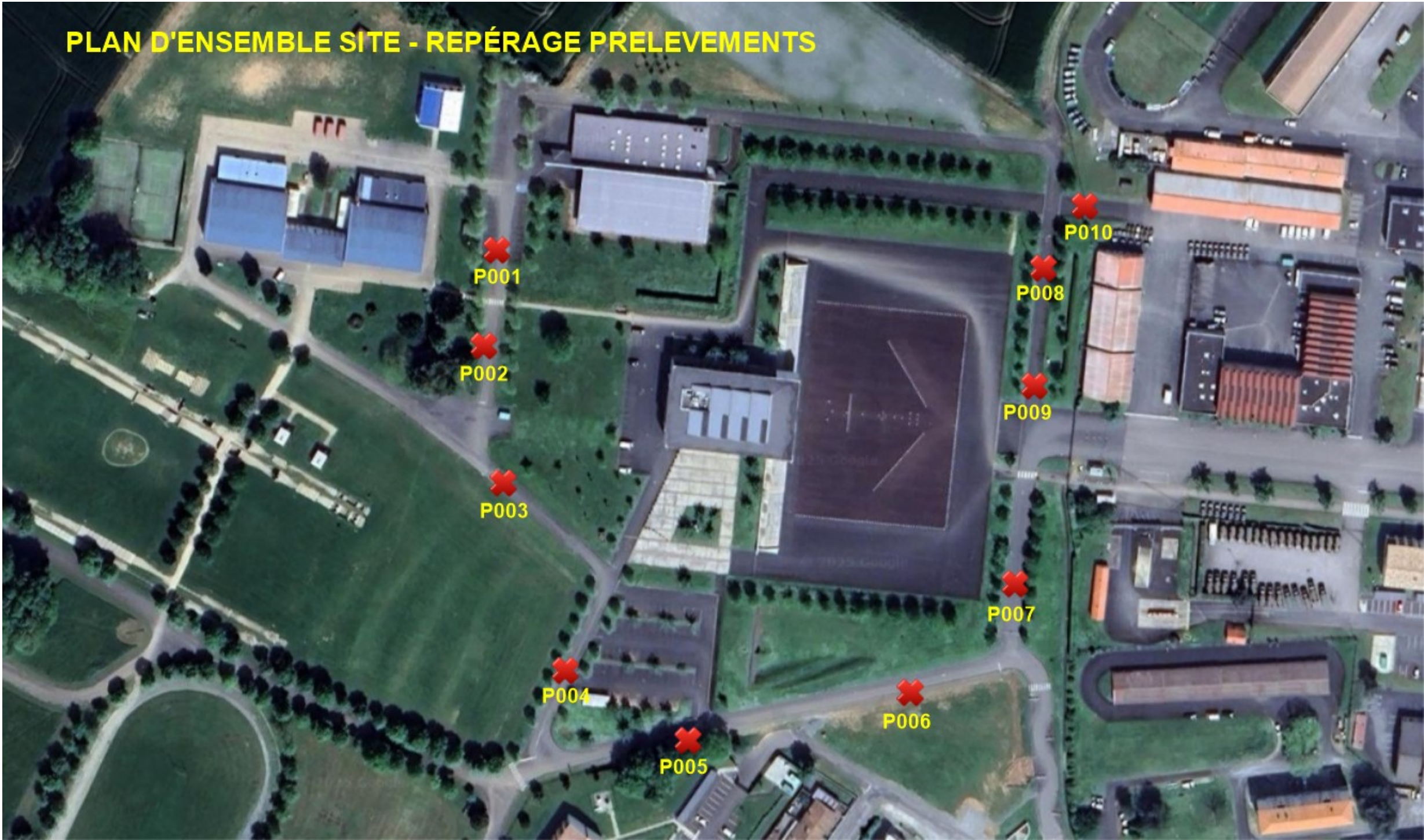
Adresse du bien :

ENSOA - Rue de la tour carrée
79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2505CCENA -
BI12960000001633
Rédacteur : Isabelle SEGUINEAU
Date : 12/06/2025

Commentaires :



PLAN D'ENSEMBLE SITE - REPÉRAGE PRELEVEMENTS

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2562_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2562
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P001 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie au droit stationnement piscine (bat0164)

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2562_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2563_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2563
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P002 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie au droit acces piscine (bat0164)
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2563_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2564_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2564
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P003 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie au droit acces gymnase (bat 0027) et piscine (bat 0164)

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2564_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2565_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2565
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P004 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures Voirie proximite parking bat 0185
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2565_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analyisée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2566_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2566
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P005 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie proximite parking bat 0185 et acces Bois Busseau

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2566_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analyisée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2567_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2567
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P006 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie donnant acces Bois Busseau
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2567_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF Autres fibres inhalables distinguées par M ⁽⁴⁾
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁵⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionnés (M : Morphologie ; D : Diffraction électronique ; C : Composition chimique).

(5) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2568_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2568
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P007 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie route donnant acces entree principale Caserne Coiffe

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2568_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 2	Chimique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : ISD
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2569_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2569
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P008 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie donnant acces Caserne Coiffe

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2569_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2570_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2570
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P009 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Voirie donnant acces entre entree principale Caserne Coiffe et avant acces Nord bat 0021

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2570_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF Autres fibres inhalables distinguées par M ⁽⁴⁾
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁵⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionnés (M : Morphologie ; D : Diffraction électronique ; C : Composition chimique).

(5) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2571_1 EN DATE DU 28/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC NANTES (CCENA)
2 Rue Jacques Brel

44800 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2525-3270
Échantillon ITGA : IT252505-2571
Reçu au laboratoire le : 21/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2505CCENA - BI12960000001633_2025_05_19_1427_0084
Dossier client	2505CCENA - BI12960000001633 - ENSOA - Rue de la tour carree 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
Échantillon	P010 - liant bitume + ganulats - Parties exterieures - Rampe d'accès site au Nord du bat 0021
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev10+1

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252505-2571_1 EN DATE DU 28/05/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DÉLIBÉRÉMENT AJOUTÉ ET NATURELLEMENT
PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 27/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MYF Autres fibres inhalables distinguées par M ⁽⁴⁾
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁵⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 28/05/2025	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : MHU

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionnés (M : Morphologie ; D : Diffraction électronique ; C : Composition chimique).

(5) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev10+1

Page 2/2

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 27/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2783 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2783
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948533 - P001 - Liant bitume + ganulats / Parties exterieures / Voirie au droit stationnement piscine (bat0164)		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00 Réceptionné le 23/05/2025 Enregistré le 23/05/2025		
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

.../...

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 27/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2783 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 27/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2784 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2784
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948534 - P002 - Liant bitume + granulats / Parties extérieures / Voirie au droit acces piscine (bat0164)		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00	Réceptionné le 23/05/2025	Enregistré le 23/05/2025
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 27/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2784 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2785 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2785
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948535 - P003 - Liant bitume + granulats / Parties extérieures / Voirie au droit acces gymnase (bat 0027) et piscine (bat 0164)		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00	Réceptionné le 23/05/2025	Enregistré le 23/05/2025
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	0.6	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

.../...

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 27/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2785 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	0.7	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.300	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 27/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2786 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2786
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948536 - P004 - Liant bitume + granulats / Parties extérieures Voirie proximité parking bat 0185		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00	Réceptionné le 23/05/2025	Enregistré le 23/05/2025
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

.../...

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 27/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2786 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 27/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2787 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2787
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948537 - P005 - Liant bitume + ganulats / Parties exterieures / Voirie proximite parking bat 0185 et acces Bois Busseau		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00	Réceptionné le 23/05/2025	Enregistré le 23/05/2025
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

.../...

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 27/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2787 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 27/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2788 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2788
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948538 - P006 - Liant bitume + granulats / Parties extérieures / Voirie donnant accès Bois Busseau		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00 Réceptionné le 23/05/2025 Enregistré le 23/05/2025 Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

.../...

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 27/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2788 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 28/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2789 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2789
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948539 - P007 - Liant bitume + ganulats / Parties exterieures / Voirie route donnant acces entree principale Caserne Coiffe		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00	Réceptionné le 23/05/2025	Enregistré le 23/05/2025
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 28/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2789 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 28/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2790 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2790
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948540 - P008 - Liant bitume + granulats / Parties extérieures / Voirie donnant accès Caserne Coiffe		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00	Réceptionné le 23/05/2025	Enregistré le 23/05/2025
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

.../...

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 28/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2790 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 28/05/2025

ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2791 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2791
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948541 - P009 - Liant bitume + granulats / Parties extérieures / Voirie donnant acces entre entree principale Caserne Coiffe et avant acces Nord bat 0021		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00	Réceptionné le 23/05/2025	Enregistré le 23/05/2025
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Datation	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

Rue Barack Obama - ZAC du Luc - 59187 DECHY - Tél : 0327943370 - Fax : 0327943371 - contact@socor.fr
SAS au capital de 145 896 euros - RCS Douai B 562 062 208 - TVA n° FR 37562 062 208

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 28/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2791 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Référént Enrobés



ITGA
LABO K

Labo K
Rue de la terre Adélie
35760 ST GREGOIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats.
Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC25-7081	Référence contrat :	SOCC25-661
Identification rapport :	SOC2505-2792 V1	Identification échantillon :	SOC2505-2792
Doc Adm Client :	KSP2505-1294		
Référence client :	ITGAKSP0000948542 - P010 - Liant bitume + granulats / Parties extérieures / Rampe d'accès site au Nord du bat 0021		
Nature:	Déchets bitumineux routiers		
Prélèvement :	Prélevé le 19/05/2025 à 00h00 Réceptionné le 23/05/2025 Enregistré le 23/05/2025 Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 26/05/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit Analyse de base						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	>=95% en masse des particules ont une taille <500µm et le reste <4mm NF EN 15002			#
Composés organiques HAP						
Fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (b) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 28/05/2025

Identification rapport: SOC2505-2792 V1

Destinataire : ITGA

Doc Adm Client : KSP2505-1294

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	Cofrac
Benzo (a) pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Chrysène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Dibenzo (a,h) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Fluorène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Naphtalène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Pyrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Phénanthrène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Acénaphthylène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Benzo (a) anthracène	< 0.5	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			#
Somme des 16 HAP	<8.000	mg/kg brut	Traitement par ultrasons GC/MS - Méthode interne PA 473			

La résolution chromatographique ne permet pas la séparation complète du triphénylène et du chrysène. La contribution du triphénylène au signal attribué au chrysène ne peut être ni négligée ni évaluée de manière fiable.

Anne-Marie IRMER
Réfèrent Enrobés



ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT

N° DTI / 0811-010

Certifié par la présente que :

ISABELLE SEGUINEAU

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	07/11/2023	06/11/2030
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	07/11/2023	06/11/2030

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 1 0006
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.CCFCFR.FR



Thomas Hennion, Directeur opérationnel

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr.
SOCOTEC Certification France - 13, cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 490 984 309 - www.socotec-certification-international.fr

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**

📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction ; Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
POUR LA SOCIÉTÉ :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.